

Cahier des charges
« résidence de création/exposition céramique »
Ecole d'art du Beauvaisis



1/ Résidence

Déroulé

L'artiste est installé(e) dans la verrière du « pôle volume », un espace qui accueille des cours de pratique amateurs en sculpture. Il pourra y accéder aux horaires d'ouverture usuels (du lundi au vendredi ou samedi selon calendrier scolaire de la zone B), ou négociés avec la direction et les disponibilités des enseignants rattachés au projet. Durant cette résidence de production, l'artiste sera immergé dans la vie de cet établissement qui accueille 700 élèves dont 670 en pratiques amateurs et 30 en classe préparatoire. Des rendez-vous pédagogiques seront favorisés et planifiés sous forme de conférence, de démonstration ou de workshop.

Pour toute question, un interlocuteur est ciblé : sur le projet de manière générale avec la direction de l'école d'art, sur les questions techniques avec les professeur/l'assistant céramique ; et sur l'organisation et la logistique avec l'assistante administrative*.

Production

Seules les créations réalisées durant la résidence seront cuites au sein des fours de l'EAB.

Ces cuissons s'inscrivent dans un programme spécifique à caler avec l'équipe enseignante qui assure celui général de l'ensemble des cuissons en céramique.

Les cuissons électriques sont privilégiées.

La cuisson au gaz est soumise à la validation de la direction et de l'équipe technique céramique en raison des ressources disponibles de l'EAB (1 four).

En raison des contraintes techniques générées par les cuissons, un rétroplanning très en amont est à anticiper avec l'équipe technique céramique. Il sera diffusé en interne.

Hébergement

Pour toute la durée de sa résidence, l'artiste ou le plasticien bénéficie de la mise à disposition d'un studio meublé dans les Ateliers d'Artistes de la Ville de Beauvais. La Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Beauvais établira une convention spécifique.

Le logement mis à disposition devra être assuré par le/la résident(e) comme pour une habitation classique, assurance à fournir à la signature du contrat.

Contributions

- **une allocation forfaitaire de séjour de 1 500 €** pour l'ensemble de la résidence (édition de trois bons de commande puis demande d'une facture auprès de l'artiste par l'administration de l'EAB).

Cette allocation est versée sous la forme de trois mensualités de 500 € par virement bancaire avec un délai d'environ trois semaines après réception de la facture.

- **une bourse de 1 500 € pour le matériel** nécessaire à la résidence et à l'exposition.

Cette enveloppe inclut les fournitures à la création, les frais de port et le matériel d'exposition ainsi que les emballages pour le transport des œuvres.

Cette somme est exclusivement réservée pour la création des œuvres de l'exposition.

Pour percevoir cette bourse, le/la résident(e) doit soumettre la liste du matériel pressenti au plus tôt et consent à utiliser en priorité les fournisseurs de la collectivité en lien avec la réglementation des marchés publics.

L'achat du petit outillage est exclu.

N.B. : le circuit de traitement des bons de commandes est assez long, il faut donc anticiper les engagements au moins un mois à l'avance.

- **une édition A5 de 1 000 exemplaires** (maximum)

Le résident bénéficie d'un catalogue lié à son projet de résidence et d'exposition.

Le montant alloué est stipulé dans le contrat de résidence, l'impression est soumise aux codes des marchés publics.

Les modalités techniques (type de papier, etc.) sont étudiées conjointement avec la directrice de l'EAB.

Au-delà de contributions sollicitées et gérées par l'artiste, l'édition intégrera de manière protocolaire :

- un texte de présentation de l'école d'art (fourni par l'EAB) et les logos des partenaires (de façon lisible et identifiable).

- une biographie succincte de l'artiste

NB : l'édition finale est soumise, avant impression, à validation de la collectivité (élu/service communication).

- **un défraiement :**

* frais de déplacement : un aller-retour par semaine (pendant la durée de la résidence) et selon l'origine géographique. La base de remboursement restant à définir préalablement (train ou voiture).

* frais de repas : 10 € par jour (au prorata du nombre de jours de présence)

Le remboursement se fera sur présentation d'une facture (délai de paiement de trois semaines à réception de la facture).

Les termes sont définis dans le contrat d'engagement et dans le respect d'établissement et de signature des bons de commande – édition de bons de commande pour les remboursements sur présentation et validation des justificatifs – puis demande d'une facture auprès de l'artiste par l'administration de l'EAB.

2 / Exposition

Lieu d'enseignement et de production, l'Ecole d'Art du Beauvaisis est un lieu de diffusion qui organise un cycle de 3 expositions céramique par an, en parallèle de la résidence :

- Janvier-avril (3 mois)
- *Mai-juillet* (3 mois)
- Septembre-décembre (3 mois).

L'exposition de *printemps* est celle qui est réservée à la présentation du travail du résident.

L'exposition est la résultante du travail de résidence qui débutera en janvier 2021.

Dans le choix des pièces qui composeront l'exposition, des œuvres déjà produites peuvent venir abonder celles réalisées à l'EAB.

Durant la préparation de l'exposition

Contributions

- frais de transport et repas (montage et vernissage)

- hébergement (sauf dans le cadre d'une résidence)

Les modalités précises (nombre de repas et nuitées) sont définies à l'élaboration du contrat, en fonction de la durée précise du montage de l'exposition (2 à 3j maximum).

La réservation et le paiement de l'hôtel sont gérés directement par l'école d'art du Beauvaisis.

Les frais de repas (allocation de 100€ maximum) et de transport (sur la base d'un aller-retour en train Paris-Beauvais) sont à avancer par le plasticien dans le respect des montants accordés dans le contrat d'engagement.

Les frais de transport, de repas et éventuellement d'hébergement seront pris en charge selon les conditions définies au contrat d'exposition. En l'absence de formalités préalables déterminées à l'élaboration du contrat, les frais ne seront pas remboursés.

Le remboursement interviendra selon la procédure de remboursement suivante :

- édition d'un bon de commande sur présentation et validation des justificatifs
- demande d'une facture auprès de l'artiste par l'administration de l'EAB.

Le délai de paiement est d'environ trois semaines à réception de la facture.

Logistique

Le montage et le démontage de l'exposition sont gérés par la régie technique culturelle.

Le montage se fait en la présence de l'artiste et sous l'avis du commissaire d'exposition.

Le démontage se fait par le coordinateur technique ; la présence de l'artiste n'est pas nécessaire sauf si avérée indispensable. Auquel cas, elle sera stipulée préalablement dans le contrat.

Rémunérations

- un droit de monstration de 500 €

Ce droit de présentation publique est versé par virement bancaire.

Le délai de paiement est de trois semaines (minimum) à réception de la facture.

- des honoraires ou un salaire de 122 € pour une conférence organisée le jour du vernissage - durée 2h -

Matériel

La liste de matériel nécessaire doit être adressée avant la fin de l'année civile (décembre).

Ces achats de fournitures pour la résidence et le matériel d'exposition sont soumis à validation de la direction de l'EAB, et dans le respect des règles d'établissement et de marchés publics, ainsi que de traitement des bons de commande. Nb : la comptabilité publique impose que « *toute dépense doit faire l'objet d'un engagement préalable qui vaut engagement financier envers le prestataire* ».

Tout achat réalisé sans l'accord de l'école d'art du Beauvaisis sera à la charge de l'artiste.

Les achats chez un même fournisseur doivent être privilégiés afin de limiter les frais de port.

L'enveloppe prévisionnelle pour le matériel d'exposition est forfaitaire : autour de 500 euros. Elle est soumise à validation préalable de la direction de l'EAB. Nb : *il ne s'agit ni d'un droit, ni d'une allocation.*

Communication

Sont pris en charge par l'EAB :

- les cartons d'invitation (6 000 exemplaires)
- l'affiche (200 exemplaires)
- le kakémono extérieur
- l'insertion dans la presse spécialisée
- les relations presse
- la conception graphique et l'impression (prestataires internes à l'EAB)

Informations complémentaires

Equipe de l'école d'art du Beauvaisis

Direction – Hélène Lallier 03 44 15 67 06

Secrétariat administration – Christelle Sagnier-Loubert 03 44 15 67 06

Assistance technique et coordination des expositions (inclus montage et démontage) – Fabien Savary

Assistance technique céramique – Hélène Néraud et Patrice Deschamps

Horaires

Du lundi au samedi 8h30-12h30 et 14h à 17h (sauf vendredi et samedi 16h) et hors vacances scolaires – fermé le dimanche et les jours fériés.

Pendant les vacances scolaires, les horaires sont adaptés selon les nécessités du service.

Il est possible de bénéficier d'un peu de souplesse le soir en s'adaptant aux horaires des cours du soir. Cet aménagement doit être planifié et non spontané.

L'occupation de l'école en dehors des horaires d'activités est interdite.

Documents administratifs à fournir

- les coordonnées complètes
- la date et lieu de naissance

- une copie de la carte grise du votre véhicule (selon définition des termes du contrat)
- le numéro de sécurité-sociale
- le numéro siret et code ape
- l'attestation de dispense de précompte pour les revenus artistiques sous le régime fiscal des bénéfices non commerciaux (BNC)
- un avis de situation au répertoire Sirene – en ligne <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

Accès Wifi

Il n'y a pas d'accès privilégiés au Wifi (appartement et ateliers de l'école d'art du Beauvaisis). La connexion se fait par le biais du serveur de la ville ouvert à tous – Wifi Public.

Communication équipe

Lors des différents échanges avec l'équipe de l'EAB, il faut veiller à mettre les différents interlocuteurs en copie de mail.

Direction – Hélène Lallier – h.lallier@beauvaisis.fr

Secrétariat administration – Christelle Sagnier-Loubert – c.sagnier@beauvaisis.fr

Assistance technique et coordination expositions – Fabien Savary – f.savary@beauvaisis.fr

Assistance technique céramique – Hélène Néraud et Patrice Deschamps – h.neraud@beauvaisis.fr ou p.deschamps@beauvaisis.fr